

DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le premier octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de François GAUTHERON, Maire, pour délibérer des questions suivantes.

Étaient présents : Mr GAUTHERON François, Mr DELEMARRE Arnold, Mme ROUGET Nathalie, Mme BLOT Séverine, Mme BLASZCZYK Josiane, Mme PICARD Sylvie, Mr BOURIQUET Sébastien, Mr MARION Michel, Mr HEUDIER Bernard, Mme GARANDEL Nathalie, Mr MILLEROT Emmanuel, Mme CARN Florence, Mr PANNETRAT Jacky et Mr LAUMAIN Philippe.

Absent excusé : Mr ROBIN Jean-Luc (pouvoir à Mr GAUTHERON)

Secrétaire de séance : Mr Sébastien BOURIQUET

La séance a été publique.

* * * * *

DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mr Sébastien BOURIQUET se propose en qualité de secrétaire de séance, ce qu'acceptent les membres du Conseil Municipal.

2015/0102 CONTROLE BUDGETAIRE

Le Maire donne au conseil les résultats du contrôle budgétaire au 30 octobre 2015 : le solde du compte de la Commune auprès du Trésor Public est de + 129 765,46 € (dont 47 170 € correspondent à un règlement récent de la DETR ELODIE : voir infra le bilan financier de l'opération ELODIE).

Au niveau du fonctionnement :

- les dépenses de fonctionnement (340 101,42 €) représentent 51,6 % du budget primitif (à rapprocher des 75 % "théoriques" : 9 mois sur 12)
- les charges à caractère général, notamment, ne représentent que 51,8 % du budget primitif ; seul un poste "déraps" légèrement (honoraires) ; mais les crédits disponibles seront sans doute consommés en majeure partie d'ici la fin de l'exercice (énergie, électricité, combustibles, prestations de service, entretien voirie, Télécom)
- les autres charges constatées (personnel, gestion courante, financières) sont globalement plutôt inférieurs aux prévisions
- les recettes sont rentrées à hauteur de 63,9 % (pour 75 % de temps écoulé) mais plusieurs postes sont "normalement" en retard
- au total, aucune inquiétude sur la clôture au 31 décembre dans les conditions prévues
- le décalage entre les recettes (63,9 % du budget) et les dépenses (51,6 % du budget) explique la bonne situation de trésorerie.

Au niveau de l'Investissement :

- la borne incendie d'ELODIE ne sera finalement pas déplacée, ce qui permettra de reprendre les 10 000 € prévus
- la provision pour l'achat éventuel du matériel de « La Marmite » reste inscrite à 39 000 €
- les études du Maître d'œuvre jusqu'au DCE des trois logements restent inscrits (13 320 €) et seront consommées d'ici fin 2015
- les dépenses du square présentent un dépassement de 4 261,95 €, qu'il faudra résorber par une Décision Modificative
- la dépense prévue pour le totem (place de l'Eglise : 5 000 €) reste inscrite
- ELODIE : voir plus bas le bilan présenté à la Commission Financière
- plusieurs autres petits budgets restent inscrits pour une éventuelle dépense d'ici fin 2015 (ELF, Hautjeandiot, sécurité routière, BML, TAP, Mairie, fossés, embellissement...)
- donc au total pas de "surprise" au niveau de l'investissement.

2015/0103 ELODIE

- Le Maire évoque le communiqué de la FNCC sur la défense de la « culture » : (attractivité, proximité citoyenne, partage et dialogue républicain, lien social, ...)
- L'état des lieux préalable à la réception provisoire des travaux de la partie « communale » du bâtiment est intervenu le 30 septembre. Les équipements de cuisine seront installés entre le 8 et le 15 octobre, ainsi que le revêtement du sol de la cantine et de l'espace périscolaire : le déménagement de la cantine et de la garderie est prévu le 19 octobre (mobilier à compléter ?) pour que la nouvelle cantine et l'espace périscolaire soient opérationnels à la rentrée de la Toussaint
- Les travaux de la salle événementielle devraient être achevés au 30/11/2015
- Afin d'assurer le pilotage et la coordination dans cette phase délicate de chantier, le mandat de Nièvre Aménagement a été complété par une mission OPC confiée au bureau COGIT, couvrant les 3 mois de septembre à novembre 2015
- Les branchements téléphone et eau potable sont en cours (alimentation électrique déjà fonctionnelle)
- Un projet de contrat à passer entre la CCSN et l'Association (en cours de création) qui gèrera la salle événementielle a été proposé au Président de la CCSN (pas de difficulté à priori)
- Le permis de construire modificatif a été remis à la DDT le 3 septembre 2015 (en attente de la prochaine commission de sécurité qui se tiendra en octobre)
- Les travaux (très petits) supplémentaires restent à ce jour inférieurs à l'enveloppe prévisionnelle prévue au bilan financier.

2015/0104 REQUETE TRIBUNAL ADMINISTRATIF

- Le Maire fait part au Conseil du dépôt par B. HEUDIER, « au nom du groupe d'opposition majoritaire », d'une requête contre la Commune de Sougy, la Préfecture de la Nièvre représentée par le Préfet et la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche Comté représentée par son Président.

Cette requête « sollicite l'annulation de l'arrêté Préfectoral ayant pour objet la budgétisation pour l'année 2015 de la Commune de Sougy-sur-Loire selon l'avis émis par la Chambre Régionale des Comptes de Bourgogne Franche Comté »

- Le Maire regrette cette initiative, qui a de son point de vue peu de chances d'aboutir, mais fait perdre à beaucoup de gens du temps, de l'énergie, et – pour la Commune – génère des frais inutiles.

- Le Maire a en effet été amené à confier la défense des intérêts de la Commune au cabinet RACINE, qui est déjà intervenu (avec succès !) dans les conditions identiques pour les 8 requêtes déjà présentées au Tribunal Administratif par les opposants au projet ELODIE : le montant des honoraires s'élève à 3 500 € HT

- Le Maire a pris l'attache de la Préfecture et de la CRCB afin que les mémoires en réponse à la requête (3 réponses séparées à envoyer avant début novembre) fassent l'objet d'une concertation avec le cabinet RACINE.

- Le Maire rappelle à cette occasion que le total des charges supplémentaires supportées par la Commune depuis le début de la contestation conduite par les opposants au projet (avocats, surcoûts d'étude logement, huissier,...) s'élève à 21 500 € soit plus de 3 € par sougyçois et 7,5 € par foyer moyen !

2015/0105 CHASSE MAISON ROUGE

- Le Maire expose les raisons pour lesquelles il envisage d'assigner devant le Tribunal deux chasseurs au sujet de l'incident de chasse survenu à Maison Rouge en janvier 2013 (tir dangereux effectué par un tireur posté sur une parcelle appartenant à la Commune et louée à l'Amicale de chasse ; laie abattue sur une autre parcelle louée au centre équestre) : il apparaît que 2 infractions concernant directement la Commune (chasse sur terrain d'autrui) sont clairement constituées.

- Dans l'immédiat le Maire a saisi le Procureur au sujet du jugement rendu début 2015 (dont la Commune n'a pas été informé)

- En l'attente de dernières vérifications à obtenir auprès de la Fédération de la Chasse, de la DDT, et de l'ONC, le Maire a pris l'attache d'un avocat, dont les honoraires – si la plainte est finalement déposée – seront pris en charge en tout ou partie par Groupama, assureur de la Commune.

2015/0106 RETOUR COMMISSION TRAVAUX / FINANCES du 30 septembre

Le Maire rend compte au Conseil de la réunion des deux Commissions travaux et finances tenue le 30 septembre à laquelle ont participé Mme RIVET (Nièvre Aménagement) et Mme MARINGE (cabinet architecte).

• Déclaration préliminaire de B. HEUDIER : le groupe d'opposition ne votera aucune DM concernant les 3 projets nouveaux (logements / chaudière / assainissement) tant que le dossier ELODIE ne sera pas terminé, c'est-à-dire lorsque

- le jugement du Tribunal administratif sur la requête déposée récemment sera intervenu
- le permis de construire modificatif d'ELODIE sera revenu de la DDT

• Le Maire a fait le point sur le bilan financier d'ELODIE, en commentant la note distribuée à tous les conseillers le 28 septembre 2015, établie à partir des chiffres fournis par

Nièvre Aménagement, des extraits des comptes de la Commune enregistrés de 2010 à 2014 et de la situation au 30 septembre du BP 2015, dont il ressort que

- les dépenses engagées sous mandat Nièvre Aménagement s'élèvent à 1 216 054 € HT (comprenant toutes les dépenses identifiées à ce jour – travaux et honoraires – y compris travaux supplémentaires) et sont légèrement inférieurs aux dépenses prévisionnelles (1 239 024 € HT)

- les autres travaux (hors mandat Nièvre Aménagement) s'élèvent à 44 947 € HT

- la TVA totale à régler en supplément s'élèvera à 248 520, 29 €

- à ce jour, il reste à régler par la Commune 138 830, 63 € (solde mandat Nièvre Aménagement + autres travaux + solde TVA) alors que les recettes attendues (soldes subventions, avance CDC / TVA, remboursement créance Nièvre Aménagement) s'élèvent à 214 609,81 €

- il existe donc un "surplus" de trésorerie de 75 779,18 € qui viendra s'ajouter – à échéance de quelques mois – au solde du compte de la Commune au Trésor Public

- le budget 2015 présente au 30 septembre 2015 une disponibilité budgétaire de 333 280,93 € TTC au titre d'ELODIE alors que les dépenses prévues ne sont que de 253 594,13 € TTC.

- l'ensemble de l'opération se terminera donc en conformité absolue avec le plan de financement établi en 2012/2013 et l'apurement de l'opération ne posera aucun problème, ni en trésorerie, ni en terme de mandatement des dépenses pour le Trésor Public

- ceci montre bien que la baisse de 1 % des taxes locales était pertinente... contrairement à l'annonce de « l'explosion des impôts locaux » proférée par l'opposition !

- Les Commissions ont validé le DCE (Dossier de Consultation des Entreprises) du projet des 3 logements VILLAVENIR et noté les chiffres clefs : coût des travaux passé de 300 000 € HT à 330 000 € HT ; taux de retour sur investissement de 16 ans si chauffage bois (avec subvention complémentaire de 10 % de la Région) et de 21 ans si chauffage électrique (sans les 10 %).

Le DCE, et son estimation, seront envoyés à la Région avant le 15/10 pour être mis dans le circuit d'approbation du projet : la Région a en effet bien voulu accepter d'instruire le dossier dès maintenant sur la base de l'évaluation du DCE, sans attendre le résultat de la consultation des entreprises. Ceci permettra d'inscrire le projet au titre de l'exercice 2015 (sans attendre l'année 2016) avant le 31/12/2015. On ne sait pas en effet ce qui se passera en 2016 suite aux élections régionales, ni sur la poursuite du programme Villavenir – qui s'arrêtera probablement sous la forme actuelle – ni sur les taux de subventions accordées.

La consultation des entreprises sera lancée dans la deuxième quinzaine d'octobre pour un dépouillement fin novembre : ceci permettra éventuellement d'inscrire les travaux au BP 2015 (DM) en décembre (en fonction des coûts, des subventions, et de l'évolution d'ELODIE – TA et PC).

- Les Commissions ont validé le choix de la Société SAVAC (2 868,00 € TTC) pour réaliser l'hydrocurage et le passage caméra dans le réseau d'assainissement (sous réserve d'un alignement sur la société AF Contrôles, moins disante à 2 822,40 € TTC) ; la Société SAVAC est installée dans la Nièvre, et est déjà un fournisseur connu et apprécié sur la Commune (alors que AF Contrôles est installée dans le Cher).

2015/0107 DECISIONS MODIFICATIVES

Le Maire présente à l'approbation du Conseil deux décisions modificatives concernant les budgets primitifs 2015 de la Commune et du service annexe Assainissement :

Budget Commune :

Fonctionnement

Dépenses

- article 611	contrats de service (SOCOTEC)	+ 3 900 €
- article 6226	honoraires	+ 6 600 €
- article 6574	subventions Horse Ball	+ 680 €
- article 6156	maintenance	- 700 €
- article 6218	autre personnel	- 2 380 €
- article 64168	autres	- 2 300 €
- article 6411	personnel titulaire	- 2 300 €

Recettes

- article 7325	remboursement FPCI	+ 3 000 €
- article 758	remboursement gestion courante	+ 500 €

Investissement

Dépenses

- programme 110 / art. 21568	INCENDIE matériel	- 8 600 €
- programme 114 / art. 20131	Logt SCI Bourg études	+ 1 000 €
- programme 115 / art. 2128	SQUARE agencements	+ 1 600 €
- programme 115 / art. 2135	SQUARE installations	+ 13 400 €
- programme 145 / art. 2313	CHAUFFERIE construction	+ 17 000 €
- programme 150 / art. 202	PLU frais documents urbanisme	+ 3 000 €
- programme 185 / art. 2313	ELODIE immobilisations	+ 420 000 €
- programme 185 / art. 238	ELODIE avances	+ 280 000 €

Recettes

- article 1323	DCE	+ 5 000 €
- programme 114 / art. 1322	Logt SCI Bourg Région	+ 2 140 €
- programme 145/ art. 1322	CHAUFFERIE Région	+ 10 000 €
- programme 185/ art. 238	ELODIE avances	+ 700 000 €
- programme 185/ art. 1312	ELODIE DETR	+ 10 260 €

Sur le BP 2015 Fonctionnement

- Le Conseil accepte les dépenses supplémentaires suivantes :
 - article 611 contrats de service + 3 900 €
 - article 6574 subventions Horse Ball + 680 €
- le Conseil refuse la dépense supplémentaire article 6226 honoraires + 6 600 €
- le Conseil accepte les réductions de dépenses suivantes :
 - article 6218 autre personnel - 580 €
 - article 64168 autres - 250 €
 - article 6411 personnel titulaire - 250 €
- le Conseil accepte les recettes supplémentaires suivantes :

- article 7325 remboursement FPCI	+ 3 000 €
- article 758 remboursement gestion courante	+ 500 €

Sur le BP 2015 Investissement

- Le Conseil accepte les dépenses supplémentaires suivantes :	
- programme 115 / art. 2128 SQUARE agencements	+ 1 600 €
- programme 115 / art. 2135 SQUARE installations	+ 13 400 €
- programme 150 / art. 202 PLU frais documents urbanisme	+ 3 000 €
- le Conseil accepte la réduction de dépense du programme 110 / art. 21568 INCENDIE matériel	- 8 600 €
- le Conseil accepte les recettes supplémentaires suivantes :	
- article 1323 DCE	+ 5 000 €
- programme 185/ art. 1312 ELODIE DETR	+ 10 260 €
- le Conseil refuse les dépenses et recettes supplémentaires suivantes :	
- programme 114 / art. 20131 Logt SCI Bourg études	+ 1 000 €
- programme 145 / art. 2313 CHAUFFERIE construction	+ 17 000 €
- programme 114 / art. 1322 Logt SCI Bourg Région	+ 2 140 €
- programme 145/ art. 1322 CHAUFFERIE Région	+ 10 000 €

Mr B. HEUDIER rendra visite incessamment à M. BOSSU, trésorier, pour valider ou non les écritures ELODIE (700 000 € en opération blanche) permettant notamment de récupérer la TVA sur la part CCSN dès 2016 :

- programme 185 / art. 2313 D ELODIE immobilisations	+ 420 000 €
- programme 185 / art. 238 D ELODIE avances	+ 280 000 €
- programme 185/ art. 238 R ELODIE avances	+ 700 000 €

Budget Assainissement

Le Conseil valide les écritures suivantes proposées par le Maire :

Fonctionnement

Dépenses

article 023 virement à la section d'investissement	+ 1 000 €
--	-----------

La section de fonctionnement du budget assainissement étant excédentaire, il n'y a pas besoin de diminuer les recettes pour équilibrer cette section

Investissement

Recettes

article 021 virement de la section de fonctionnement	+ 1 000 €
--	-----------

Dépenses

programme 80 / art. 203 EXTENSION RESEAU études	+ 1 000 €
---	-----------

2015/0108 RESTAURANT LA MARMITE

- Madame DEVEZA a informé le Maire par courrier du 30 septembre 2015 de son intention de cesser son activité d'exploitation du restaurant la Marmite. Elle souhaite réduire la durée contractuelle de son préavis à 3 mois et 4 jours pour quitter les locaux le 4 janvier 2016 : le Conseil accepte cette réduction du préavis et mandate le Maire pour exécuter les formalités nécessaires.

Le Maire rappelle au Conseil que la dette de Mme DEVEZA s'élèvera à 11 mois de loyer (après déduction du dépôt de garantie) soit 4 400 €.

- Le Maire a reçu un courrier du 12/09/2015 de Stéphanie PERIOT portant à son attention son « vif intérêt pour reprendre la gestion du Bar Restaurant Point Poste ».

Elle pourrait commencer cette activité le 01/03/2016, après avoir fait les formations et démarches préalables nécessaires. Elle est bien connue dans la Commune, dont beaucoup d'habitants ont pu apprécier son dynamisme et son efficacité. Elle envisage le recrutement d'un cuisinier, pour assurer elle-même l'accueil, le service en salle et la gestion du restaurant. Elle habite sur place, ce qui facilitera la gestion et l'amplitude de l'ouverture du restaurant, du bar, et du Point Poste. Elle proposera une cuisine traditionnelle.

Elle accepte les conditions proposées par la Commune : loyer mensuel de 400 € pour les locaux et échéance mensuelle de 350 € pour couvrir la location vente de rachat de la licence et du matériel, du mobilier, et des équipements appartenant à Mr ISTEMBOULI (après versement d'une somme initiale de 2 000 €).

Le Conseil donne son accord à cette candidature et mandate le Maire pour poursuivre son instruction et réaliser les formalités nécessaires.

2015/0109 ASSAINISSEMENT

Une réunion s'est tenue le 11 septembre 2015 avec Nièvre Ingénierie et J. ESCRIBANO, en présence de R. THEVENARD, pour faire le point des études et travaux en cours sur le réseau d'assainissement : il en est ressorti ce qui suit :

- les travaux d'hydrocurage se feront en octobre / novembre après une période de pluie pour que la nappe phréatique soit remontée et augmente les entrées d'eau claire.

- extension assainissement : relances à faire auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental pour activer les subventions attendues ; consultation des entreprises mi-octobre.

- tests à la fumée et aux colorants : il n'y a finalement que 32 branchements défectueux ; aucun avaloir n'est mal branché ; le débit d'été (38 m³ / jour) correspond exactement aux volumes d'eau facturés (40 m³ / j. moins les jardins) alors qu'en hiver (pluies = nappe phréatique haute) il atteint environ 80 m³ / j. (donc beaucoup d'eaux parasites !).

- test de perméabilité (dispersion des eaux à l'aval de la station) : il est très satisfaisant et permettra sans problème de limiter la surface nécessaire (1 à 2 m² par habitant) que proposera Nièvre Ingénierie.

- diagnostic global du réseau : toute la partie « visuelle » a été faite ; le rapport Nièvre Ingénierie sera remis fin décembre (après les tests à la caméra).

- dossier institutionnel (zonage, schéma directeur, enquête publique, loi sur l'eau DREAL) : il sera réalisé en novembre / décembre par Nièvre Ingénierie ; problème du Cloître (étude de faisabilité négative) ; problème de Tinte (emplacement de la station : zone inondable, distance 100 m des maisons, aménagement paysager).

- réunion Agence de l'Eau / DDT / Conseil Départemental 58 à prévoir début 2016 pour évaluer tout ce qui précède.

- station de traitement : dégrilleur à installer à la place du déversoir d'orage ; barreaux de sécurité à installer sur les pompes de relevage ; achat d'un PC portable.

- dialogue SDIS : le déplacement de la borne incendie ELODIE n'est pas nécessaire (moins de 200 m) ; 3 panneaux de signalisation des réserves d'eau sont à installer ; réunion prévue avec Hydrelec et le SIAEPA pour le contrôle de toutes les bornes du réseau SDIS.
- fonctionnement de la station : le rapport annuel du Conseil Départemental confirme que les résultats de l'épuration sont excellents.
- rue de Paris : problème du réseau unitaire EP / EU à séparer ! mais difficulté sur le foncier (propriété des habitants : frais d'achat élevés) ; rien d'urgent : on verra en 2016 (étude de faisabilité Nièvre Ingénierie à réaliser pour préciser les coûts et évaluer le bénéfice attendu).

2015/0110 ASSISTANCE POUR LA FINALISATION DU ZONAGE ASSAINISSEMENT

M. le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de s'adjoindre les services d'une Assistance à la Maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de l'opération d'assainissement – commune de Sougy-sur-Loire – assistance pour la finalisation du zonage assainissement.

Il propose, compte tenu du montant présumé de la prestation (inférieur à 15 000,00 € HT de travaux), de confier la mission correspondante au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre, et présente le projet de convention qui fixe le montant de la prestation à 2 100 € HT pour 30 heures, correspondant à une étude ou une maîtrise d'œuvre simple.

Ouï cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte de confier une mission d'Assistance à Maîtrise d'ouvrage pour l'opération assainissement – commune de Sougy-sur-Loire – assistance pour la finalisation du zonage assainissement au service Nièvre Ingénierie du Conseil Départemental de la Nièvre
- donne pouvoir à M. le Maire pour signer la convention correspondante qui fixe le montant de la prestation à 2 100 € HT pour 30 heures.

2015/0111 FUSION CCSN / ELF

La Préfecture vient d'envoyer (le 28/09/2015) un courrier notifiant l'arrêté de périmètre du nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunal à fiscalité propre issu de la fusion entre la Communauté de Communes du Sud Nivernais et celle d'Entre Loire et Forêt (14 communes au total).

Sont joints à cet arrêté le projet de statuts, le nombre et la répartition des sièges au Conseil Communautaire, un rapport explicatif, une étude fiscale, et une annexe présentant la voirie communautaire.

Le Maire commente ces documents et relève notamment que

- 2 sièges sur 40 reviendront à la Commune de Sougy-sur-Loire
- le projet de statuts prévoit que la salle événementielle ELODIE restera de la compétence de la CCSN
- des actions sont prévues en faveur du développement touristique permettant l'organisation de manifestations de type événementiel : salles de spectacles

- une « action est également prévue en faveur de la promotion du territoire dans le cadre d'un programme annuel de soutien aux actions culturelles, sportives, professionnelles, commerciales ou d'intérêt général »

- les taxes actuellement appliquées dans les deux Communautés de Communes sont très voisines et le rapprochement sera pratiquement sans incidence sur les taux pratiqués après la fusion.

Il est probable que la Commune de Toury-Lurcy rejoindra les 14 Communes de la nouvelle CCSN après la fusion.

Le Conseil Municipal donne son accord au projet de périmètre de la fusion, au projet de statuts et à la répartition proposée pour les sièges au Conseil Communautaire.

2015/0112 **CCSN**

- SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) : son périmètre est toujours en discussion au Pays (PETR Nevers Sud Nivernais) ; le SCOT de l'agglomération de Nevers, qui vient d'être cassé par le Tribunal Administratif sur plainte de Saint-Eloi, n'est pas encore totalement délimité (problème d'Imphy et de la Communauté Fil de Loire) ; problème également de ELF, qui s'interroge pour rejoindre éventuellement le SCOT de Nevers plutôt que celui du Sud Nivernais ; par contre la CCNB (Saint-Pierre-le-Moûtier) rejoindra le SCOT du Sud Nivernais.

- La Communauté de Communes de Dornes devrait éclater en 2016 : Dornes vers Moulins, peut être avec Sainte-Parize-en-Viry, Neuville vers Saint-Pierre-le-Moûtier, Toury-Lurcy vers la CCSN.

- La taxe TASCOM (sur une dizaine de grandes surfaces) qui rapporte 143 000 € à la CCSN a été relevée de 5 %.

- Le projet « pôle bois » se poursuit : deux projets de pellets sont identifiés (ils pourraient s'associer) ; les autres projets (chaudière, serres,...) sont confirmés ; la société d'études a été reconduite pour 6 mois ; les entreprises ne souhaitent pas, à ce stade, communiquer (60 M€ d'investissement !).

- Projet photovoltaïque prévu sur Verneuil et Charrin (enquête publique).

- Projets éoliens à l'étude autour de Decize / Cossaye / Saint Ennemond / Gennetines.

- Projet d'implantation d'une société d'expertise comptable au Four à Chaux (PC déposé).

- Projet d'une extension de Décométal (une dizaines d'emplois)

- Etang de Cossaye : 3 nouveaux jeux installés par la CCSN.

- Lucenay-les-Aix : acquisition en copropriété par la CCSN et la Commune d'un ensemble immobilier (partie commerciale = CCSN, et partie habitation = Commune).

2015/0113 **SIOM**

- La reprise des travaux et équipements de la déchèterie est terminée.

- L'accès gratuit à la déchèterie sera limité à 2 passages / mois en moyenne annuelle : l'accès sera facturé 6 € à partir du 25^{ème} passage.

- Le changement des consignes de tri a été repoussé en 2017.

- Un projet de compostage collectif (broyage en déchèterie) est en cours de mise en place ; un broyeur pourrait également être mis à disposition des communes.
- La commission créée pour évaluer les prestations extérieures (et particulièrement celles du SIEEEN) a continué ses travaux : elle a proposé un audit détaillé des prestations SIEEEN réalisé par un Consultant professionnel, qui pourrait intervenir en novembre (après une première réunion d'échanges tenue avec le SIEEEN le 21 août) ; il analysera le partenariat actuel avec le SIEEEN, les solutions alternatives, la comparaison avec d'autres organisations de traitement des OM dans 4 départements, l'impact de la réforme de l'Intercommunalité, etc.

2015/0114 PROGRAMME CANTONNIERS

Une réunion de travail tenue le 24/09/2015 entre Jean-Luc Robin, Jean Escribano et le Maire a permis d'actualiser le programme de travail des cantonniers pour le dernier trimestre 2015, d'identifier quelques problèmes de matériel et quelques contraintes à lever, et de préciser des options ou des procédures :

- le carnet de bord des véhicules ne doit être rempli que pour les déplacements hors Commune
- les petites fournitures sont désormais achetées à un fournisseur directement au hangar technique (camion) ce qui est moins onéreux et plus varié (?), et limite les déplacements à l'extérieur de la Commune
- la climatisation du tracteur attendra 2016
- il est urgent de traiter le problème de l'épareuse (voir plus loin : réparation ? achat neuve avec reprise ?) afin de reprendre rapidement la taille de la végétation sur les bas-côtés de la voirie (les crédits sont disponibles au budget)
- l'achat du camion benne peut être reporté à 2016 (en fonction de la mutualisation projetée par la CCSN)
 - achat urgent d'une tondeuse à main
 - barnum : voir si on fait refaire les bas-côtés qui manquent (commande Riffaud)
 - entretiens bas-côtés / fossés / haies le long de la voirie : le tour de toute la voirie communale a été fait le 24/09/2015 et montre qu'il y a urgence, notamment route des Pierres (Fontas et Iandorio), D 262 (La Cheminée), route du Cloître ; une dernière tonte sera à faire avant l'hiver
 - 5 arbres à abattre ont été identifiés : 2 route de l'Usage + 3 chemin du Manège (consulter Vittoz et Huguet) ; enlever le lierre partout où il étouffe les arbres
 - chemin Grillot : boucher les gros trous ; traiter plus sérieusement en 2016
 - clôture Cayre / Hautjeandiot : fournitures (fil, poteaux) à acheter par la Commune ; travail avec M. Cayre
 - Eurovia : relancer tronçon Nord route de l'Usage ; traiter aussi les gros trous route de l'Hautjeandiot et la tranchée devant M. Charpentier
 - Croix de Pierre : traiter massif (visibilité) après accord propriétaire
 - chemin Tinte / le Bourg / chemin de fer : dégager et nettoyer (randonnées piétons) ; réparer chaussée (agriculteur)
 - réinstaller le coussin berlinois entrée Nord Bourg (Signanet)
 - passage à temps plein de P. Rachel : sans intérêt car moins souple que le système des heures "complémentaires" actuel (payées en heures "normales" et non "supplémentaires")

- tubage cheminée N. Périot : devis à demander à l'entreprise Iglésias, et à une autre
- chauffage N. Périot : branchement électrique provisoire chaudière à installer par J. Escribano
- assainissement pluvial S. Gautron : visite programmée le 1^{er} octobre
- barrières et 2 portillons clôture square : J. Escribano propose la présentation de modèles au Conseil Municipal (installation à demander au Lycée de Challuy)
- achèvement square (allées, plantations, paillage, engazonnage) : relance M. Bon par J. Escribano
- aire de jeux : N. Rouget s'en occupe (réclamation, apurement des comptes) ; voir en même temps mobilier urbain, jeux et portique complémentaire (problème de l'insuffisance de budget à régler par DM)
- arrosage été 2015 : il a été réalisé sans difficulté
- sous-traitance entretien voirie à G. Bonté : a priori inutile si J. Escribano récupère une épaveuse correcte
- filets foot : à remplacer en 2016
- travaux Ecole et secrétariat de Mairie : vérifier que tout est ok
- robinet à installer à la Croix de Pierre (arrosage matinal !) : voir le coût et le contrôle d'usage
- poubelles communales : à vider régulièrement (Tinte notamment) pour éviter accumulation déchets (notamment végétaux !)

2015/0115 ECOLE

La Commission Culture / Associations / Sports s'est réunie le 24 septembre (3 membres présents !) ; ont surtout été évoquées les conditions de la rentrée scolaire :

- 60 élèves inscrits à l'Ecole : 37 à Sougy et 23 à Druy (dont 17 présents et 6 qui rejoindront en cours d'année scolaire).
- grosse hémorragie confirmée l'an prochain (14 ou 15) non compensée par les entrées (6 ou 7). Donc risque réel de fermeture d'une classe.
- cantine : 28 enfants présents tous les jours (21 primaires et 7 maternelles) + 8 en moyenne aléatoire. Donc toujours 2 services, ce qui montre que la nouvelle cantine est bienvenue !
- il faut préparer le déménagement le 19 octobre de la cantine et de la garderie (mobilier, vaisselle, matériel, équipements) et faire le point de ce qui manquera (budget prévu au Budget Primitif) ; mobilisation de tout le personnel municipal disponible et aussi celui du SIRPDS
- la totalité des 37 élèves des 2 classes de Sougy-sur-Loire fréquente les TAP, globalement autour des mêmes activités, et dans les mêmes locaux, avec les mêmes encadrements que l'an dernier ; à noter quelques changements :
 - suppression de l'aide aux devoirs : baisse de fréquentation, peu d'entrain (fatigue ?) des enfants, peu d'intérêt et de suivi des parents (aucune concertation), difficulté à mobiliser des bénévoles
 - nouveaux ateliers : danse, chant, expression corporelle
 - le bricolage / jardinage ne reprendra qu'au printemps
 - tout le reste continue.

2015/0116 AGENDA ACCESSIBILITE PROGRAMME

Le Maire expose au Conseil que la Commune doit mettre en place son agenda d'accessibilité programmée « concernant tous les établissements recevant du public » (ERP : Mairie, Ecole, salle Conseil, local Associations, Eglise, cantine, Bibliothèque / ENP, Restaurant / Multiservices, 3 logements, Maison Rouge, salle Récréative, salle Varennes, ELF, wc publics).

La Société SOCOTEC dispose de l'expertise permettant de réaliser le diagnostic de l'accès actuel aux ERP et de formuler des propositions pour la mise en œuvre des dispositions visant à leur mise en conformité par rapport aux nouvelles exigences de la loi.

Compte tenu de l'urgence, le Maire a demandé à SOCOTEC de démarrer la mission (ce jour 01/10/2015) dans le cadre de la proposition de contrat d'assistance établie le 14/09/2015, d'un montant de 3 210 € HT.

Le Conseil donne son accord sur la signature de ce contrat d'assistance.

2015/0117 SOUGY HORSE BALL

Le Conseil donne son accord à l'attribution d'une subvention de 680 € à l'Association Sougy Horse Ball pour lui permettre d'acquérir les balles de fibres nécessaires à l'entretien et à l'utilisation de la carrière (deux concours de sauts d'obstacles prévus en octobre et novembre).

2015/0118 DOTATIONS CANTONALES D'EQUIPEMENT

Le Conseil Municipal décide d'affecter :

- la DCE 2013, d'un montant de 3 123 €, aux travaux de voirie
- la DCE 2014, d'un montant de 3 123 €, aux travaux de bâtiments (Maison Rouge)
- la DCE 2015, d'un montant de 6 119 €, aux travaux de voirie

2015/0119 FACTURE M. MONTIGNY

Le Conseil donne son accord au remboursement à M. Montigny d'une facture de 42,00 € pour des travaux effectués sur le réseau d'évacuation d'eaux usées (domaine public) endommagé à son domicile en 2014.

2015/0120 BAIL CENTRE EQUESTRE

Après un rappel fait par le Maire des travaux réalisés récemment à Maison Rouge, le Conseil accepte de considérer que l'ensemble des travaux réalisés en 2013 (12 900 € HT) et 2014 (9 400 € HT) pour améliorer le logement (isolation, installation chauffage bois, réfection salle de bain, ...) sont à prendre en charge intégralement par la Commune, afin de doter le logement des prestations "normales".

En conséquence le Conseil donne son accord pour que le nouveau bail de 9 ans à signer avec l'exploitante du Centre Equestre prenne en compte simplement l'actualisation légale du loyer facturé la dernière année du bail précédent.

Le Conseil mandate le Maire pour signer ce bail chez M^e Jourdièr.

2015/0121 RAPPORT ACTIVITE SIAEPA 2014

Le rapport d'activité du SIAEPA pour 2014 est disponible en Mairie ; le volume d'eau distribué est en baisse (- 9,82 % = forte baisse abonnés non domestiques). Le prix du m³ est à 1,90 € pour 120 m³/an (+ 1,04 % sur un an) ; au niveau de l'assainissement collectif on constate que les autres Communes rencontrent le même problème qu'à Sougy au niveau des eaux claires parasites... !

2015/0122 PAYS / PETR SUD NIVERNAIS

Arrivée d'une nouvelle Directrice, B. GARCIA ; négociation en cours avec la Région de l'enveloppe financière provisoire 2015.

Nouvelle répartition des sièges au Comité Syndical : le Maire de Sougy siègera dans la Commission « économie / infrastructures » et la Commission « tournée / culture ».

2015/0123 STATISTIQUES DU MINISTERE DE L'INTERIEUR

La Commune de Sougy-sur-Loire bénéficie de bons paramètres en terme de finances communales : potentiel fiscal / habitant à 1 006 € contre 573 € pour les communes de la même strate ; potentiel financier / habitant à 1 099 € contre 691 € pour la même strate ; effort fiscal de 0,82 contre une moyenne de 1,0 pour la même strate.

2015/0124 SOUGY ECOUTE

La réunion du 23 septembre de Sougy Ecoute a évoqué les points suivants :

- aboiements chiens l'Usage/ la Mouille : le Maire contactera les 2 propriétaires
- réunion chez Mme Gautron (assainissement EP) programmée le 01/10
- épareuse : urgence à régler le problème (achat ? réparation ?)
- réunion au hangar technique (matériel) + tour de la voirie : 23/09/2015
- abattage arbres menaçants sur voirie : décider rapidement
- travaux réfection tronçon Nord route de l'Usage : relance Eurovia par le Maire
- vidage régulier des poubelles communales : vigilance et contrôle !
- battue organisée jeudi précédent dans les bois de l'Usage : 15 coups de feu, pas de signalisation, gêne des cueilleurs de champignons
- rampe d'accès à la salle du Conseil (chute d'une habitante) : voir avec l'Agenda d'Accessibilité Programmée.
- SIOM : l'accès WIFI à Internet permettra au SIOM de distribuer les sacs poubelle avec contrôle par logiciel nominatif (vérification faite)
- visibilité carrefour Croix de Pierre : taille de l'arbuste à faire par le propriétaire (ou les cantonniers avec son accord).

2015/0125 ACCES HAUT DEBIT / TELEPHONE MOBILE

- Courrier reçu le 25/09 de Nièvre Numérique : demande d'info sur les problèmes rencontrés.

- Le Maire avait déjà pris contact en août : central FT de Sougy raccordé à la fibre optique (30 mégas activés) ; à Tinte (2,9 kms) on dispose de 10 mégas ; les débits actuels sur la zone d'activité sont satisfaisants
- La couverture téléphonique est assurée en 3 G à 100 % par Free, Orange et SFR et 95 % par Bouygues (information ARCEP)
- La couverture 4 G est assurée à 80 % et seulement par Orange ; elle sera assurée en 2017 dans 272 communes, représentant 40 % de la population de la Nièvre.
- Pas d'évolution WIMAX programmée.

QUESTIONS DIVERSES

- Liste électorale : la révision au 30/09/2015 en vue des élections régionales est faite (535 électeurs) : nouvelle révision prévue le 31/12/2015.
- Arrachage haie/brûlage : autorisation donnée à M. Iandorio (pour les mois à venir).
- Frais de scolarisation d'un élève de Sougy-sur-Loire à Nevers = 914,69 €.
- Enduit routier sur D 262 : il est terminé (3 tronçons jusqu'à la Loire traités différemment).
- Association BATUCADA : portes ouvertes le 03/10 ; Assemblée Générale le 17/10, repas Sainte Cécile à la Fermeté le 21/11.
- Air Bourgogne : qualité de l'air « moyenne » en août 2015.
- Ozone dans l'air : concentrations élevées cet été.
- Dissolution Conseil : annonce « forte » du JDC ! à suivre en Préfecture...
- Travaux voirie : point à temps terminé, relance EUROVIA faite pour la réfection de l'enduit sur tronçon Nord route de l'Usage.
- Logement M. Garandel : accord donné pour raccordement du projet au réseau ERDF.
- Chêne signalé par M. Charpentier : il n'appartient pas à la Commune. Donc élagage à la charge du propriétaire. Voir si on peut faire le travail en même temps que l'abattage des 5 arbres de la Commune.
- Dépôt sauvage A. Stankiewiez : demande de constat faite à la Gendarmerie le 07/09 sans réponse à ce jour ; opération préalable à une amende et à la prise en charge de l'évacuation des déchets (après mise en demeure).
- Centre Socio Culturel Les Platanes : changement de gouvernance, contact à reprendre pour rencontre avec le Conseil.
- Atelier d'éveil des tout-petits : contact à reprendre début 2016 (disponibilité salle Récréative pour le mercredi matin) ; bilan année 2013 disponible en Mairie.
- Sables Roses : accord du Conseil pour reconduire l'accueil gracieux des résidents sur la saison 2015/2016 à l'Espace Numérique.
- Petit Monde de Sougy : édition n° 58 parue cet été ; information donnée par le Maire sur le déroulement du budget et l'évolution des projets.
- Hôpital de Decize : il figure dans la liste des 67 hôpitaux menacés de suppression (gros enjeu = 600 emplois !).
- Migrants : courrier reçu du Ministère de l'Intérieur concernant la participation à leur accueil... mais pas de réponse possible à Sougy !
- Contrat enfance Jeunesse : la CAF versera à la Commune 4 557,66 € / an.
- Services de transport à la demande du Conseil Départemental : la facture est de 580,24 € pour la Commune.

- Qualité de l'eau : PH légèrement inférieur à la normale ; autres paramètres répondant aux normes.
- Association Arc en ciel : belle exposition cet été à Decize.
- Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) : elle a baissé de 13 400 €.
- Dotation Cantonale d'Équipement (DCE) : elle a doublé... à 6 119 € mais Sougy reste plutôt en queue du peloton des 9 communes du nouveau canton Imphy / La Machine avec 8,84 € par habitant.
- Loi NOTRE : voir lettre commune des 2 Sénateurs et 2 Députés disponible en Mairie (évolution départements, intercommunalité, plans locaux d'urbanisme, ...).
- Surveillance canicule : une seule personne inscrite sur le registre ; donc vigilance de tous les conseillers.
- Liaison ferroviaire TER DIJON : pétition unanime des élus du Conseil Départemental de la Nièvre à la SNCF pour un trajet de 2 heures au lieu de 2 heures 20 minutes actuellement sur le trajet Nevers-Dijon.
- Mutuelle santé : peu de monde à la réunion publique de Sougy ; pas de nouvelles depuis ; le Maire reprendra contact avec M. Lassus.
- DETR borne incendie Tinte : pas d'urgence ; voir en 2016 ?
- Chemins ruraux : la Commune n'a pas d'obligation d'entretien (sauf leur conservation et la sécurité de la circulation).
- Grands cormorans : leur destruction est réglementée par un arrêté préfectoral.
- Spécificité des Accueils Loisirs Périscolaires : réunion en Préfecture le 12/10/2015.
- Licence IV : deux sur la Commune.
- Ostéopathie : prestation à domicile de Marine Bissec installée à Imphy (coordonnées en Mairie).
- Plan ORSEC : il peut être consulté en Mairie.
- Journée des harkis : elle a été fêtée le 25/09/2015.
- Foot féminin : équipe sénior constituée au SNID.
- CADA (Accueil Demandeurs d'Asile) : le Centre quittera Chantenay-St-Imbert au printemps 2016 pour s'installer en Centre ville de Decize (70 demandeurs d'asile).
- Chaises / tables pour les fêtes (200 personnes) dans la nouvelle salle ELODIE : réunion commissions travaux /finances à organiser rapidement.
- Groupement de Communes SIEEEN pour achat groupé énergie : sans suite.
- Epareuse : réunion à organiser (A. Delemarre / J.L Robin / E. Millerot / J. Escibano) pour décider réparation ou achat neuf, avec choix modèle (à priori modèle KUHN 16 000 € HT après reprise ancienne) ; dépense inscrite au Budget Primitif.
- Réparation cloches : accord du Conseil pour devis CHOMEL (230 € HT).
- CCAS : réunion très prochaine (un secours d'urgence + colis Noël) ; Liliane Porada OK pour rejoindre le Comité.
- Gym pour Tous : rentrée faite avec une nouvelle coach.
- Association à monter par M. Bedouin (randonnées équestres) : garantie donnée par le Conseil d'une subvention annuelle de 400 € en année pleine.
- Guirlandes : OK pour achat complément ; location nacelle urgente.
- Noël Festi'Sougy : il est prévu le 19/12 dans la salle ELODIE (ou sous barnum si salle non prête).
- Schéma départemental de gestion énergétique : avenant à l'arrêté préfectoral consultable en Mairie.

- Réseau trésoreries publiques : fusion Guérigny / Pougues-les-Eaux ; report fermeture Corbigny et St-Pierre ; concertation sur Donzy et Montsauche.
- Natura 2000 : pas de suite à la proposition de présentation des activités au Conseil Municipal.
- Assainissement S. Gauteron : réunion tenue ce jour sur place ; à priori on détournera les eaux du fossé Nord vers le fossé Sud par un busage sous chaussée ; inspection caméra à faire sur le busage venant de l'Usage ; rectifications avaloir et reprise 2 têtes de buse sous abribus.
- Lecture publique : réunion le 2 octobre à la Bibliothèque de Saint-Léger-des-Vignes par le Conseil Départemental de la Nièvre.
- Election Présidentielle : nouvelle candidature d'un avocat.
- Dématérialisation des actes des collectivités locales : télétransmission numérique / très précieuse (temps gagné) avec la Préfecture et le Trésor public (160 € / an pour maintenance et signatures) : accord du Conseil Municipal.
- Solidarité 58 : pas d'accord du Conseil Municipal pour une insertion dans le Petit Monde de Sougy (sinon le journal sera envahi de demandes semblables !).
- Analyses alimentaires et de surface pour la cantine : elles sont satisfaisantes.
- Réfection tubage cheminée logement restaurant (devis Iglesias) : accord du Conseil Municipal ; mais voir 2^{ème} devis.
- Réparation serveur ENP : accord du Conseil Municipal sur devis HCI de 664,00 € HT.

Rien ne restant à l'ordre du jour, Monsieur le Président déclare la session close.
La séance est levée à 22h30.

Délibéré en séance, les jours et an susdits.

Délibérations numérotées 2015/0102 à 2015/0125